

3.4. Les équipements et services - Rayonnement international et équité territoriale



Le Corum



La médiathèque "la Gare" à Pignan



La médiathèque Centrale Emile Zola



La piscine d'Antigone

Les équipements et services ont une double visée : contribuer au rayonnement urbain à grande échelle, assurer une équité entre les hommes et les territoires : éducation, culture, sports, commerce.

■ Diagnostic

Une situation et une dynamique globalement satisfaisantes

Les équipements d'intérêt communautaire contribuant au rayonnement international de Montpellier sont nombreux, souvent prestigieux et assez logiquement implantés dans le cœur d'agglomération :

- Trois universités, une dizaine de grandes écoles ; le tout rassemblant 65 000 étudiants et plusieurs milliers de professeurs. Le rayonnement international est avéré avec plus de 11% d'étudiants étrangers.
- Un ensemble d'équipements et de prestations culturels de premier rang couvrant la diversité des champs de la création et de la diffusion.
- Les équipements sportifs et récréatifs permettant de déployer une politique sportive ambitieuse qui, au travers de nombreuses disciplines, contribue à porter loin la réputation de Montpellier.

En deçà de cet ensemble de premier rang, les équipements de la proximité contribuant à l'équité territoriale sont assez bien répartis géographiquement au sein de pôles d'appui qui relaient le cœur d'agglomération : collèges, services sociaux, équipements sportifs et culturels notamment. A cet égard, il est à noter un maillage moins dense dans deux ensembles de communes : celles du nord-est (partie du canton de Castries) et celles de l'ouest (canton de Pignan).

S'agissant des équipements commerciaux, le tableau est plus contrasté avec en particulier une forte concentration des hypermarchés, centres commerciaux et grandes surfaces spécialisées entre Montpellier et la mer. Ces équipements, pour certains vieillissants, engendrent et subissent à la fois une saturation automobile.

Une telle géographie du commerce, qui s'explique partiellement par l'effet littoral et la chalandise considérable qu'il représente en fins de semaine et pendant les mois d'été, comporte deux désavantages :

- Elle contribue à accroître les déplacements automobiles dont il s'agit plutôt de freiner l'augmentation.
- Elle ne contribue pas, à l'inverse, à favoriser la proximité et les courtes distances souhaitables dans une ville territoire aussi étendue.

■ Enjeux

Plus et mieux de proximité

S'agissant des équipements collectifs de la proximité, l'offre correspondante est à déployer plus encore dans l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Montpellier en prenant en compte les nouvelles populations qui vont s'y implanter.

S'agissant des équipements dont la logique d'implantation est privée - les équipements de commerce - ne convient-il pas de s'appuyer sur les nouvelles logiques des investisseurs eux-mêmes tendant, au contraire du passé, à privilégier des localisations plus propices à la diversité des fonctions - commerces mais aussi loisirs et habitat - pour favoriser des implantations plus urbaines et desservies par les transports collectifs ?